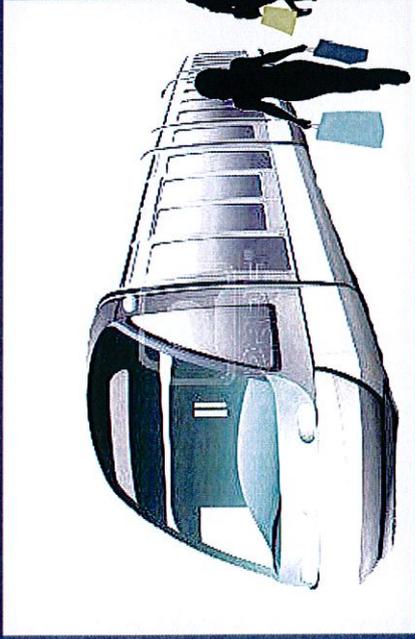


# ANNEXE 1



# PROPOSITION DE PARTENARIAT CCIB/CUB

2011

Une connaissance partagée pour une meilleure prise en compte de l'impact économique dans la mise en place du tramway

**CCI** BORDEAUX  
*Alliés pour entreprendre*

L'introduction d'un nouveau mode de transport comme le tramway n'est pas sans répercussion pour l'ensemble des commerçants, artisans, industriels et prestataires de services implantés sur son tracé ou à proximité.

La Communauté Urbaine de Bordeaux et la Chambre de Commerce et d'Industrie de Bordeaux se sont associées dès le début des travaux pour la mise en place d'un *Observatoire des effets du tramway sur l'activité économique*. **L'objectif était de mesurer l'impact sur les activités économiques riveraines au tracé du tramway.**

Ce partenariat a fait l'objet d'une convention passée entre la CUB et la CCIB le 18 mai 1999, renouvelée en juillet 2005. La mise à jour régulière des données de l'Observatoire a permis :

- d'apprécier les conséquences des travaux et des aménagements sur les activités économiques,
- de développer des programmes d'appui et d'accompagnement des professionnels concernés.

Cependant, si les impacts de la mise en place du tramway sur la phase 1 ont pu être analysés avec un recul suffisant, il n'en est pas de même pour la deuxième phase. En effet, la dernière version de l'observatoire tramway a été réalisée en 2008, soit l'année de mise en service des extensions de lignes A, B et C. Il semble donc opportun de réaliser un bilan constatant les effets du tramway sur les activités économiques riveraines des lignes du tramway.

La poursuite de l'Observatoire pour l'année 2011 suppose que **la méthodologie mise en place lors de la dernière phase soit largement réutilisée.**

## ➔ METHODOLOGIE DE L'OBSERVATOIRE ET RAPPORT 2011 :

Les analyses de l'Observatoire sont menées à l'échelle du *corridor* tramway. Ce corridor représente l'ensemble des entreprises situées sur le tracé du tramway (les entreprises riveraines) ou dans les rues adjacentes dans un périmètre de 150 m de part et d'autre du tracé (les entreprises non riveraines).

Les résultats de l'observatoire présenteront :

- Les *données de cadrage* qui exposent un état des lieux du tissu économique du corridor tramway en 2011 ainsi que son évolution depuis 1999. Cette analyse rétrospective réalisée à partir d'indicateurs économiques exclusivement quantitatifs intégrera notamment les évolutions d'entreprises constatées à proximité des arrêts de tramway.
- Un « *zoom* » sur chacune des rues empruntées par le tramway dans lequel sera détaillée la liste des activités présentes en 1999 et la liste en 2010 avec une analyse statistique par activités.
- Les *résultats de l'enquête* par sondage menée auprès d'un panel représentatif chefs d'entreprises dont l'établissement est localisé dans le corridor du tramway. Le questionnaire permettra de collecter des indicateurs quantitatifs et qualitatifs des établissements de la phase 2.

La nomenclature des activités permettra de dégager des tendances d'évolution représentatives des trois grands groupes d'activités (commerce, industrie et services) et de leur stratégie d'implantation, selon la typologie de l'INSEE.

## ➔ RAPPEL DES FINALITES DE L'ENQUETE PAR SONDAGE :

L'enquête vise à étudier et suivre l'évolution de l'activité économique d'un échantillon représentatif des entreprises du corridor tramway.

Deux catégories d'indicateurs ont été distinguées :

- \* Les indicateurs économiques (chiffre d'affaires, emploi, clientèle...)
- \* Les indicateurs liés au fonctionnement de l'entreprise (livraisons, accessibilité).

## ➔ METHODE DE REALISATION DE L'ENQUETE :

Le questionnaire s'articule autour de 4 grands thèmes :

- 1 - L'établissement
- 2 - L'activité
- 3 - Les effets du tramway sur l'activité
- 4 - Les effets du tramway sur les pratiques de déplacements

Afin de suivre au mieux l'évolution de l'activité économique des entreprises, les enquêtes seront réalisées prioritairement auprès des établissements déjà interrogés les années précédentes.

# PROGRAMME D' ACTIONS PREVISIONNEL

ACTIONS	PERIODE
<p>Réalisation d'un bilan économique complet de la mise en place du tramway sur la phase 2 :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>* <i>Rapport statistique sur l'évolution des activités riveraines du tramway entre 1999 et 2010</i> à partir de l'analyse des données fichiers de la CCIB en vue de connaître les évolutions quantitatives du nombre d'établissements concernées par les phases 1 et 2.</li><li>* <i>Zoom par secteurs: analyse détaillée par rues avec production de listes d'établissements présents en 1999 comparée à 2010.</i></li><li>* <i>Enquête auprès des professionnels riverains sur les effets de la mise en place du TCSP</i> (enquête auprès d'un échantillon d'entreprises de 300 établissements du corridor par téléphone, sous-traitée à un centre d'appel).</li></ul>	<p>Janvier – Février 2012</p> <p>Février 2012</p> <p>Janvier 2011</p>

# BUDGET PREVISIONNEL SUR 5 ANS ET REPARTITION DES COUTS



ACTIONS	2011
Réalisation d'un bilan économique :	
- réalisation des rapports d'études (temps passé chef de projet + chargé d'études)	32 000 €
- réalisation de l'enquête entreprises	10 000 €
<b>TOTAL BUDGET</b>	<b>42 000 €</b>
Financement CUB	21 000 €
Financement CCIB	21 000 €

BUDGET OBSERVATOIRE TRAMWAY 2011 - 2012 (28/02/2012)

B. LASTENNET, F. AUSSEL

14-oct-11

CHARGES		PRODUITS	
Réalisation d'un bilan économique (LOTI) :			
Enquête entreprises	8 873 €	CUB	21 000 €
Rapport d'étude	33 128 €	CCIT BORDEAUX	21 000 €
<b>TOTAL</b>	<b>42 000 €</b>		<b>42 000 €</b>

VISA DIRECTION Proximité et Développement du Commerce et  
des Territoires  
A. WALRYCK

VISA DIRECTION DES AFFAIRES GENERALES  
F. BOURGES

## ANNEXE 2



CONCEPTION : LANOIRE Jean-Philippe / COURRIAN Sophie / ABSOLUT DESIGN  
SOURCE IMAGES : COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX  
DATE : 19/02/99

**CONSTRUCTION DE 3 LIGNES DU TRAMWAY DE LA COMMUNAUTÉ  
URBAINE DE BORDEAUX**

**Phases 1 & 2 - Bilan**

○○○

**OBSERVATOIRE DES EFFETS DU TRAMWAY SUR L'ACTIVITE ECONOMIQUE ET  
COMMERCIALE RIVERAINE DU TRACE**

○○○

**CONVENTION**

Entre

- la Chambre de Commerce et d'Industrie de Bordeaux (CCIB), représentée par son Président, Pierre Goguet et domiciliée 12 Place de la Bourse à Bordeaux,

ci-après désignée "la CCIB"

et

- La Communauté urbaine de Bordeaux (CUB), représentée par son Président, Vincent Feltesse, dûment habilité aux fins des présentes en vertu d'une délibération du Conseil de Communauté n°..... du 25 novembre 2011, domiciliée Esplanade Charles de Gaulle à Bordeaux,

ci-après désignée "la CUB"

## **Préambule**

La convention de partenariat signée avec la CCIB le 18 mai 1999 renouvelée en juillet 2005, définissant les modalités de coopération pour le fonctionnement de l'observatoire des effets du tramway indique les modalités de participation financière de la CUB pour la mise en place d'un observatoire des effets du tramway sur l'activité économique et commerciale riveraine du tracé des phases 1 & 2 du tramway de l'agglomération bordelaise.

L'intérêt des données recueillies durant la période 1999-2008, tant pour la Communauté que pour la CCIB, et l'obligation légale de réaliser un bilan des résultats économiques après réalisation d'une infrastructure de transports énoncée dans l'article 14 de la Loi d'Orientation des Transports Intérieurs (L.O.T.I) du 31 décembre 1982, ont conduit la CUB à souhaiter poursuivre ce partenariat à l'occasion du bilan des phases 1 & 2.

## **ARTICLE 1 – OBJET DE LA CONVENTION**

La présente convention a pour objet de définir les missions confiées à la CCIB et les modalités de participation financière de la CUB.

## **ARTICLE 2 – DURÉE DE LA CONVENTION**

La présente convention débute à compter de sa notification et se clôture après production du bilan et le paiement des dépenses afférentes.

## **ARTICLE 3 – ENGAGEMENT DE LA CCIB - PROGRAMME D'ACTIONS PRÉVISIONNEL**

L'engagement de la CCIB qui consiste à assurer un suivi permanent de la situation économique des activités riveraines du tracé du tramway, se poursuivra en utilisant la méthodologie mise en place lors de la première phase, à savoir :

- exploitation statistique de bases de données existantes (CCIB, URSSAF, Chambre des Métiers, Banque de France, DDTE...),
- réalisation d'une enquête annuelle auprès d'un panel représentatif de 1000 entreprises, situées dans le corridor du tracé du tramway.

Le programme d'actions prévisionnel est le suivant :

Réalisation d'un bilan économique complet après mise en service de la 2<sup>e</sup> phase du tramway (L.O.T.I – article 14)

- rapport statistique sur l'évolution des activités riveraines du tramway entre 1999 et 2010,
- enquête auprès des professionnels riverains sur les effets de la réalisation du TCSP,
- zoom par secteurs avec analyse détaillée par rues de l'évolution des activités professionnelles riveraines du tracé du tramway de l'agglomération bordelaise.

#### **ARTICLE 4 – RÉSULTATS ATTENDUS ET DOCUMENTS À REMETTRE**

La présente convention a pour objet de définir les engagements de chaque cocontractant en vue de permettre à l'observatoire des effets du tramway dont la gestion est assurée par la CCIB d'établir un bilan économique complet après mise en service de la 2<sup>ème</sup> phase du tramway.

Les travaux de l'observatoire doivent permettre d'évaluer les incidences du tramway mis en service, en ce qui concerne les phases 1 & 2 du tramway.

L'observatoire doit, à l'instar de la période 1999-2008, en apportant un outil de connaissance précis et mis à jour des activités, faciliter l'information sur les évolutions du chantier ainsi que les décisions à prendre sur certains secteurs et les mesures d'accompagnement à apporter aux professionnels riverains.

Les résultats de ces études et enquêtes feront l'objet de la remise d'un rapport reprenant chacun des points du programme d'actions qui sera remis en 5 exemplaires, dont un reproductible, au plus tard au 31 mai 2012, accompagné d'un document de synthèse destiné à une diffusion plus large et dont le contenu comportera principalement des présentations graphiques et cartographiques.

#### **ARTICLE 5 – DROITS DE DIFFUSION ET D'UTILISATION DES PARTIES CONTRACTUELLES**

La CUB et la CCIB ne peuvent diffuser, auprès des personnes extérieures à leur organisme, les rapports de l'observatoire qu'après accord exprès des deux parties.

#### **ARTICLE 6 – BUDGET ET FINANCEMENT**

Le budget prévisionnel est annexé à la convention.

La CUB s'engage à verser une subvention de 21 000 € sur les crédits ouverts à cet effet.

#### **ARTICLE 7 – VERSEMENT DES FONDS**

La CUB s'acquittera de sa contribution, sur appel de fonds adressé à la CUB, selon les modalités suivantes :

- 50 % de la contribution après la signature de la présente convention,
- le solde, à la remise du rapport annuel et du document de synthèse accompagnés des mémoires définitifs de dépenses.

## **ARTICLE 8 – RÉSILIATION**

La résiliation pourra être demandée en cas de non respect par l'une des parties des obligations résultant de la présente convention et après mise en demeure par l'autre partie, demeurée sans effet, dans un délai d'un mois après envoi d'une lettre recommandée avec AR.

## **ARTICLE 9 – LITIGE**

Tout litige susceptible de naître à l'occasion de la présente convention sera porté devant le Tribunal Administratif de Bordeaux.

Fait à Bordeaux, le

Pour la Chambre de Commerce et d'Industrie de Bordeaux,  
Le Président,

Pour la Communauté urbaine de Bordeaux,  
Le Président,

*Pierre Goguet*

*Vincent Feltesse*

## Observatoire des effets du tramway - Annexe

### BUDGET PRÉVISIONNEL DU COÛT

<b>ACTIONS</b>	<b>COÛT</b>
<b>Réalisation d'un bilan économique (LOTI) :</b> - réalisation de l'enquête "entreprises" - rapport d'étude	8 873 € 33 127 € /
<b>TOTAL BUDGET</b>	42 000 €
<b>Financement CUB</b>	21 000 €
<b>Financement CCIB</b>	21 000 €